



# Encadrement des activités physiques et sportives

publié le 10/04/2018

---

## Descriptif :

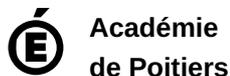
Suite à la parution du BO du 12 octobre 2017, l'encadrement des activités physiques et sportives a été redéfini.

---

Les activités physiques et sportives mises en œuvre sur le temps scolaire s'inscrivent dans le cadre des programmes d'enseignement.

Pratiquées ou non avec l'aide d'intervenants extérieurs, leur encadrement doit répondre aux exigences de la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017.

► [Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017](#) ↗



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**